

Site raccordé en haute tension (HTA)

Contrat sans engagement de durée

Uniquement accessible aux clients disposant d'un compteur type PME-PMI ou SAPHIR

Toutes modifications et/ou évolutions des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'appliquent de plein droit au contrat en cours d'exécution.

TARIF VERT	Pte	HPH	HCH	HPE	HCE
Courte utilisation			Prime fixe annuelle		20.64
Prix de l'énergie	0.23789	0.17137	0.09422	0.08085	0.06156
Coef.de Pr	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Coef par poste	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Prix DEPASSEMENT	0.57				
Longue utilisation			Prime fixe annuelle		30.68
Prix de l'énergie	0.20189	0.14707	0.08422	0.07965	0.06146
Coef.de Pr	1.0	0.9	0.54	0.44	0.51
Coef par poste	1.0	0.9	0.54	0.44	0.51
Prix DEPASSEMENT	1.38				

Les prix ci-dessus sont exprimés en € et sont **hors taxes**. À ces prix doivent s'ajouter les taxes suivantes :

- Accise sur l'électricité (anciennement « Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) »), de :
 - 33,70 €/MWh HTVA pour les puissances souscrites inf. ou égales à 250 kVA pour les activités non économiques et inférieures ou égales à 36 kVA pour les activités économiques,
 - 26,23 €/MWh HTVA pour les puissances souscrites supérieures à 33 kVA et inférieures à 250 kVA,
 - 22,50 €/MWh HTVA pour les puissances souscrites supérieures 250 kVA.
- Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), équivalent à un montant HTVA calculé en appliquant un taux de 21,93 % sur la part fixe du tarif acheminement (TURPE),
- La Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) s'applique au taux de :
 - 20% sur la part consommation, la CTA et l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE) pour les clients avec une puissance maximale souscrite strictement supérieure à 33kW,
 - 20% sur l'accise sur l'électricité et 5,5% sur la part consommation pour les clients et la CTA pour les clients avec une puissance maximale inférieure à 33kW.